



Schweizerische Gesellschaft für Geschichte
Société suisse d'histoire
Società svizzera di storia
Societad svizra d'istorgia

Prise de position de la Société suisse d'histoire (SSH) sur la réforme de l'ordonnance fédérale de reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (ORM)

La Société suisse d'histoire (SSH) est l'association de discipline des historiennes et historiens en Suisse. Elle compte plus de 1'700 membres et regroupe 13 sections. La SSH s'engage pour une amélioration des conditions cadres de la recherche historique et de la formation en histoire en Suisse. Nous prenons donc position sur la nouvelle ordonnance de reconnaissance de la maturité (ORM).

Nous saluons tout d'abord l'objectif prioritaire du projet qui vise à « renforcer et développer les éléments qui ont fait leurs preuves, prendre des mesures pour apporter les innovations nécessaires et les mettre en œuvre » (page 3 du rapport explicatif). Nous soutenons donc qu'il est juste de renoncer à des projets trop ambitieux, tels que l'assouplissement de la formation de maturité, qui avaient été proposés lors de la consultation interne en 2021. Le projet actuel de l'ORM semble toutefois proposer un démantèlement peu nécessaire d'offres de maturité qui fonctionnent bien et envisagent des innovations intéressantes, mais qui ne sont pas suffisamment ancrées.

Selon une enquête de la SSH effectuée auprès des files d'histoire dans les écoles de maturité suisses, la branche fondamentale histoire représente actuellement 6 pourcents du temps d'enseignement. Or, ce chiffre varie fortement en fonction du canton et de l'école. Il peut par exemple s'élever à 8 pourcents dans certaines écoles et à seulement 5 pourcents dans d'autres.¹ En considérant que l'autre branche fondamentale du domaine des sciences humaines et sociales (SHS), la géographie, bénéficie d'une dotation horaire plus ou moins similaire à celle de la branche d'histoire, l'ajout au domaine des SHS des nouvelles branches « économie et droit » et, selon les cantons, « philosophie et religions » avec au moins quatre leçons hebdomadaires par année, péjorera inévitablement la dotation minimale de l'histoire comme de la géographie, car la dotation minimale se monte à seulement 12%.

¹ Les résultats de l'enquête sont à consulter sous : https://www.sgg-ssh.ch/sites/default/files/mar_rlp_umfrageresultate.pdf (5.7.22).

La branche histoire appartient depuis toujours à la formation de maturité. À juste titre, elle établit un cadre pour les autres branches du domaine des SHS. En effet, sans approche historique, il n'est pas possible de comprendre les théories économiques (du marxisme jusqu'au néolibéralisme), les distinctions confessionnelles, l'origine et l'évolution des conflits sociaux, ou encore les enjeux de la globalisation, ainsi que les origines fort diverses de la population scolaire.

L'enseignement de l'histoire transmet également des compétences importantes aux élèves pour se repérer dans le présent et envisager le futur, mais aussi articuler une conception analogique en lien avec le développement du numérique. La méthodologie d'analyse critique des sources constitue une condition fondamentale pour être capable de distinguer les faits réels des contre-vérités et autres « fake news ». Quelle est l'utilité d'introduire des séries de données statistiques dans un ordinateur si on est incapable de comprendre leur contexte historique de production ? Les compétences pour rechercher de l'information, mais également la lecture critique des documents selon le destinataire, le traitement des sources comme leur présentation face à un public, représentent un savoir-faire indispensable pour les défis ultérieurs du monde académique et professionnel. Or ce savoir-faire élémentaire est avant tout transmis par l'enseignement de l'histoire.

Au cours des dernières semaines et ces quelques mois, ce sont les maîtres d'histoire qui ont permis aux élèves de contextualiser le flot d'images et de vidéos sur les réseaux sociaux liées à la guerre en Ukraine. Ce conflit actuel met d'ailleurs en jeu une falsification de l'histoire par le gouvernement russe afin de légitimer l'agression militaire. Cette situation illustre encore une fois l'importance d'un enseignement solide en histoire au sein de l'école de maturité.

L'enseignement de l'histoire transmet un contexte social et économique important aussi dans le domaine de la durabilité. Ainsi, les références au passé fournissent des orientations essentielles pour faire face aux défis de demain. Ainsi, il existe de nombreuses expériences passées d'économie durable, par exemple la gestion des biens communaux à travers les siècles.

Une compréhension solide de l'histoire joue de même un rôle décisif pour la cohésion sociale et politique de la Suisse. C'est à partir de l'enseignement de l'histoire que les élèves acquièrent les connaissances nécessaires pour s'orienter dans leur rôle de citoyennes et citoyens dans un «Etat fédéral fondé sur la volonté politique» (Willensnation). C'est encore l'enseignement de l'histoire qui propose aux élèves une boîte à outils pour comprendre les défis actuels et futurs selon différentes échelles temporelles. Lors des conflits, l'approche à

perspectives multiples permet justement de trouver des solutions en intégrant les intérêts des différentes parties. Pour ces raisons, la branche fondamentale histoire occupe une place déterminante dans le domaine des SHS au sein de l'école de maturité, à l'instar des mathématiques au sein du domaine MINT.

Les attentes sociales et politiques envers l'histoire sont très élevées et l'école doit y répondre efficacement. Pourtant, le temps manque déjà pour transmettre aux gymnasiennes et gymnasiens les connaissances fondamentales de l'enseignement historique. Sans une dotation horaire solide pour la branche fondamentale histoire, une perte d'expertise indispensable au niveau gymnasial menace de se produire. C'est ce qui a été observé ces dernières années au niveau du secondaire I où la dotation horaire de la branche histoire s'est réduite à seulement 9% lors de l'introduction du plan d'études 21.²

Nous demandons avec insistance d'**augmenter la dotation minimale du domaine des SHS à 15% (art. 20 ORM)** afin que les élèves de maturité puissent continuer à bénéficier d'un enseignement de l'histoire solide à l'avenir. Cette exigence répond aux défis sociaux et politiques ambitieux assumés par la discipline historique. Enfin, l'introduction de la branche « philosophie et religions » ne doit pas surcharger le domaine des SHS et, par conséquent, être intégrée sur le contingent des heures cantonales dans les régions où elle sera enseignée comme branche fondamentale.

En outre, nous saluons vivement que l'art. 14 ORM « histoire et géographie » soit nommé explicitement en tant qu'option spécifique potentielle. De cette façon, une lacune manifeste dans le domaine des SHS est comblée.

Parallèlement, nous considérons que le traitement négligé des nouvelles disciplines transversales « éducation à la citoyenneté », « éducation au développement durable », « numérique » et « propédeutique scientifique » dans la nouvelle ORM ne permet pas d'atteindre les objectifs fixés. Sans ancrage clair de ces nouvelles disciplines, comprenant des indications horaires et l'attribution de responsabilités spécifiques pour chaque branche, sinon les nouvelles disciplines défendues par le projet en 2021 se limiteront inévitablement à des tigres de papier.

² Voir à ce propos, avec de nombreuses références, Nadine Ritzer / Sabine Ziegler, Was von Geschichte übrig blieb... Auswirkungen des Lehrplans 21 auf den Geschichtsunterricht – ein Essay.
En ligne sous : https://www.sgg-ssh.ch/sites/default/files/sz_nr_lehrplan21_mai2022.pdf (5.7.22).

Pour ces raisons, nous demandons que les **quatre disciplines transversales de l'art. 3 al. 2b ORM soient explicitement citées** avec la formulation suivante, pour éviter tout malentendu et indistinction entre les domaines d'enseignement transversaux et l'interdisciplinarité :

- «[...] b. l'intégration des domaines transversaux éducation à la citoyenneté, éducation au développement durable, numérique et propédeutique scientifique;
- c. l'intégration de l'interdisciplinarité ;
- d. le travail de maturité.»

Cela permet d'éviter que les disciplines transversales ne cèdent à l'arbitraire lors de la mise en œuvre cantonale et que l'objectif de la réforme d'augmenter la comparabilité des diplômes de maturité ne soit pas compromis. Nous demandons également, qu'à l'instar des travaux interdisciplinaires, **chaque discipline transversale se voit attribuer un pourcent de temps obligatoire de l'enseignement (art. 22 al.1 ORM)**. Nous jugeons indispensable de définir l'organisation et les compétences spécifiques de chaque discipline transversale, comme c'était le cas dans la consultation interne de 2021.

La discipline référente de l'éducation à la citoyenneté doit être la branche fondamentale histoire pour deux raisons. En premier lieu, c'est dans l'enseignement de l'histoire qu'il existe le plus de points d'ancrage, car l'éducation à la citoyenneté sans contexte historique n'a pas de sens. Qui peut comprendre les discussions sur les accords-cadres avec l'UE en 2022 sans connaître le contexte des débats sur l'EEE des années 1990 ? En deuxième lieu, des raisons pédagogiques et didactiques justifient un lien étroit entre l'éducation à la citoyenneté et la branche de l'histoire. Seul les maîtres d'histoire bénéficie de la formation didactique nécessaire et des connaissances pédagogiques dans ce domaine. De longue date, l'éducation à la citoyenneté est ancrée à la branche fondamentale histoire, sous la forme de « l'instruction civique » prévue par le plan d'études cadre en vigueur aujourd'hui (RRM 1994). C'est pour de bonnes raisons que la citoyenneté fait partie du plan d'étude de la branche histoire dans tous les cantons de Suisse. Il serait insensé de compromettre ces fondements structurels essentiels sans raisons.

En vue de renforcer l'éducation à la citoyenneté à l'école de maturité, nous considérons fondamental que la branche histoire soit reconnue comme une branche à examen pour l'ensemble des écoles de maturité. Alors que l'histoire est enseignée depuis le niveau primaire jusqu'à la fin des cycles secondaires, elle n'est pas soumise à examen dans tous les cantons. Nous souhaitons remédier à cette inégalités de traitement intercantonal en proposant que l'éducation à la citoyenneté s'accompagne d'un examen lors des épreuves finales de la maturité dans la branche de l'histoire. C'est un moyen essentiel de préparer les

élèves à leur fonction de citoyennes et citoyens de l'État fédéral helvétique. **Nous soutenons donc fermement la variante 1 de l'art. 26 ORM, et souhaitons proposer que l'histoire soit une branche à examen obligatoire.**

Nous saluons finalement l'initiative de créer un lien entre les nombreuses parties prenantes du domaine de la formation de maturité avec le nouvel organe « forum suisse pour la maturité gymnasiale ». Avec un seul siège, le personnel enseignant y est toutefois largement sous-représenté. Nous craignons que, dans ces conditions, les décisions pionnières de cet organe ne soient que peu acceptées par le corps enseignant. **Nous considérons donc important que la voix du personnel enseignant soit renforcée et qu'une personne par discipline soit représentée dans cet organe (art. 11 CCoop-MG).** Ce n'est qu'ainsi que le corps enseignement pourra être impliqué assez tôt dans les réformes futures et que sa participation sera garantie.

Nous espérons que vous intégrerez les points mentionnés dans l'ordonnance et restons à votre disposition pour tout complément d'informations.



Prof. Dr. Sacha Zala
Président



Dr. Flavio Eichmann
Secrétaire général